

# Le FDF perd son dernier mayor en périphérie bruxelloise

■ Selon un accord datant de 2012, le CDH récupérera le poste de bourgmestre de Crainhem en janvier.

**D**epuis le départ fracassant de Damien Thiéry – bourgmestre non nommé de Linkebeek – pour le MR, le FDF ne dispose plus que d'un seul bourgmestre dans les six communes à facilités de la périphérie bruxelloise: il s'agit de Véronique Caprasse, également députée fédérale aux côtés d'Olivier Maingain, qui dirige le collège de Crainhem, localité située à l'est de la capitale.

Mais le parti amarante va perdre son dernier mayorat en périphérie. Selon un accord datant de 2012, le CDH, pourtant plus faible parti de la coalition locale (FDF-MR-CDH-PS-Ecolo), va récupérer le mayorat. L'opération doit être finalisée à la fin de l'année pour une entrée en fonction au mois de janvier prochain. Le CDH ne disposant pas d'échevin au collège échevinal, c'est une conseillère communale humaniste qui doit s'emparer du poste de bourgmestre. Il s'agit en l'occurrence de Dorothee Terlinden-Cardon de Lichtbuer.

Pour comprendre l'accord, il faut remonter aux âpres discussions de 2012 entre les partis francophones en vue de déposer une liste unique au scrutin communal. Des tensions apparues entre le FDF d'une part et le CDH et le MR de l'autre avaient failli faire capoter l'idée.

## Le MR perd une échevine

Les forces en présence avaient fini par se ra-

biboher mais à la condition que les six ans du mandat mayoral soient partagés entre le FDF et le CDH. Ce sera donc bientôt chose faite. *"C'est naturellement un coup au cœur car j'ai lancé de nombreux projets, confesse Véronique Caprasse. Mais un accord est un accord. Je suis loin de quitter la politique puisque je resterai députée et première échevine."* La bourgmestre sortante regrette évidemment la perte de représentativité de son parti en périphérie et rappelle que le FDF demeure le premier de sa commune avec 28 % des votes. Olivier Maingain confirme. *"Il y avait à l'époque un risque de dispersion des forces politiques à Crainhem, nous avons choisi un geste d'entente afin de préserver l'unité francophone. C'est une des mar-*

*ques de fabrique des FDF, nous faisons passer l'unité francophone avant les intérêts partisans."* Le président amarante compte naturellement sur le prochain scrutin communal pour que son parti retrouve un ou des postes de bourgmestre dans la périphérie bruxelloise.

Pour rappel, dans les six communes à facilités, c'est le conseil communal qui doit proposer un bourgmestre avant une nomination par la Région flamande. L'acte de présentation de 2012 mentionne bien le partage du mandat mais Madame Cardon devra passer devant le gouvernement flamand pour être nommée.

Par ailleurs, le jeu des vases communicants fait perdre au MR un poste d'échevin. Madame Françoise Devleeschouwer devra en effet quitter le collège pour y faire entrer la nouvelle bourgmestre. Le CDH dispose déjà d'un bourgmestre en périphérie, en la personne de Pierre Rolin, à Rhode-Saint-Genèse.

**Mathieu Colley**

*"C'est un coup  
au cœur  
mais un accord  
est un accord."*

**VÉRONIQUE CAPRASSE**  
Bourgmestre de Crainhem

# Bruxelles subsidie des places de crèche fantômes

■ La Région a financé plus de cent places de crèche pour des entreprises qui n'en faisaient pas usage.

Certains crèches profitent d'une coûteuse faille dans la législation bruxelloise. Didier Gostuin (FDF), ministre régional de l'Economie, a découvert le pot aux roses cet été et a décidé aussitôt de fermer les robinets budgétaires. Il s'agit d'un pan de la politique d'aide à l'expansion économique. Modifiée en 2007, la réglementation bruxelloise permettait la subsidiation de places en crèche sollicitées par les entreprises pour les enfants de leurs travailleurs. Le subside est de 3 000 euros par place, un montant doublé pour l'enfant d'un membre du personnel pas ou peu qualifié. Après obtention du coup de pouce régional, il revenait à l'entreprise de solliciter une crèche privée afin d'accueillir l'enfant –laquelle, in fine, touche le montant. Le système prévoit un plafond pour le subside (66 000 euros par entreprise) et pour le budget (120 000 euros par an).

## Plus de 100 places virtuelles

Le problème posé par ce système est le suivant: la place en crèche ainsi financée ne devait pas être

effectivement occupée par un enfant. Il suffisait à l'entreprise de "réserver" cette place pour obtenir le soutien financier. Or certaines grandes entreprises ont réservé des places sans les octroyer à leurs employés. Les crèches associées ont donc bénéficié du subside tout en pouvant céder la place à un autre enfant. En clair, elles étaient rémunérées deux fois pour un même lit.

*"Cela n'a rien d'illégal puisque c'est inscrit dans l'ordonnance, précise Didier Gostuin. Mais on constate un emballement. A la fin du mois de juin, cette*

*politique avait déjà coûté près de 800 000 euros dont la moitié finance des places virtuelles. J'ai mis le holà."* Et le ministre de donner quelques chiffres. Sur les 242 places réservées, 58 % sont restées inoccupées. 80 % des places concernées se concentrent dans deux réseaux de

## 400 000

EUROS

Le subside total pour les places inoccupées.

crèches privés. Certaines d'entre elles n'hésitant pas à démarcher les entreprises qui n'ont strictement rien à perdre à réserver ces places.

Cet état de fait dure depuis 2007. Le gouvernement bruxellois de l'époque avait ajouté ce volet "petite enfance" à l'ordonnance sur l'aide à l'expansion économique malgré les réticences du Conseil d'Etat, ce type de politique relevant plus de la Communauté que de la Région. Initialement destiné aux PME, le système a été étendu à toutes les entreprises via un amendement déposé par le MR.

M. Co.